

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION

Code ISIN : FR0000990178

Dénomination : ATOUT MONETAIRE PEA (ex CAAM INDICIA PROTECTION)

Forme juridique : F.C.P. de droit français.

Nourricier : l'OPCVM est un fonds nourricier du FCP CAAM MONETAIRE PEA

Gestionnaire comptable par délégation : CACEIS FASTNET.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Commissaire aux comptes : Constantin Associés

Commercialisateurs : Agences du Crédit Agricole.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification :** Diversifié

► **Objectif de gestion :** l'objectif de gestion du fonds est identique à celui du maître, diminué de ces frais gestion propres à savoir : *destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA, ce FCP a pour objectif d'obtenir une performance égale à celle de l'EONIA capitalisé diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandé.*

La performance du maître sera supérieure à celle du nourricier en raison des frais de gestion propre du nourricier.

► **Indicateur de référence :** *Taux du marché monétaire euro au jour le jour : EONIA (Euro Overnight Index Average): moyenne des taux des transactions réalisées sur le marché monétaire de l'euro pratiquée par un panel de banques internationales. Son évolution dépend de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. L'Eonia capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement quotidien des intérêts.*

► **Stratégie d'investissement :**

Le FCP est investi en totalité au travers du FCP CAAM MONETAIRE PEA et accessoirement en liquidité.

La stratégie d'investissement du fonds maître est la suivante :

Rappel de l'objectif du maître :

Objectif de gestion : *l'objectif de gestion du fonds est identique à celui du maître à savoir : Destiné au placement des liquidités en attente de réinvestissement dans le cadre d'un PEA, ce FCP a pour*

ATOUT MONETAIRE PEA

objectif d'obtenir une performance égale à celle de l'EONIA capitalisé diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandé.

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

La gestion de ce fonds éligible au PEA vise un objectif de performance monétaire.

De par son éligibilité au PEA, le fonds détiendra en permanence au moins 75% de titres éligibles au PEA. Ces titres seront sélectionnés selon une méthode ou une combinaison de méthodes en fonction du couple coût / tracking error de chacune de ces méthodes.

Ainsi, afin de réaliser l'objectif de gestion, la partie action du fonds sera couverte par l'utilisation de produits dérivés et/ou par un swap permettant d'échanger la performance du portefeuille de titres contre la performance d'un placement monétaire.

L'investisseur est averti qu'il existe un risque action résiduel du fait de la stratégie d'investissement du fonds.

Actifs utilisés :

L'univers d'investissement du fonds est centré sur les actions de grandes capitalisations éligibles au PEA.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le fonds pourra détenir les actifs suivants:

- *Jusqu'à 10 % maximum des titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros : la gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché obligataire et monétaire. Les émetteurs sélectionnés (correspondant à une notation minimale de AA dans l'échelle S&P et Aa2 dans l'échelle Moody's) pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales). La gestion de trésorerie peut également s'effectuer à travers la détention de parts ou actions d'OPCVM monétaires.*
- *Parts ou actions d'OPCVM : L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM coordonnés ou non et/ou de fonds d'investissement cotés ou non. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle de l'OPCVM.*

Les instruments dérivés et les titres intégrant des dérivés taux font partie intégrante du processus d'investissement et sont, utilisés en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque action ou taux et, conformément à l'objectif de gestion, d'obtenir une performance équivalente à un placement monétaire.

Le fonds pourra également effectuer des dépôts, procéder à des emprunts d'espèces et des acquisitions et cessions temporaires de titres afin d'optimiser la trésorerie du fonds.

La somme des engagements liés aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 100 % de l'actif net.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs n'excédera pas 200 % de l'actif net.

► Profil de risque :

Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui du fonds maître, qui est le suivant :

Les principaux risques liés à la classification sont :

ATOUT MONETAIRE PEA

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts ; il est mesuré par la sensibilité .En période de forte hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

- **Risque lié à la sur exposition** : l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.

- **Risque en capital** : l'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être totalement restitué.

- **Risque de contrepartie** : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Les autres risques sont :

- **Risque action (résiduel).**
- **Risque de change (résiduel).**
- **Risque de crédit**

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Tous souscripteurs, et plus particulièrement destiné aux personnes physiques titulaires d'un PEA.

La durée minimum de placement recommandée est de 1 mois.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, de ses besoins actuels mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

► Frais et commissions

• Commissions de souscription et de rachat du fonds nourricier

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
---	----------	------

ATOUT MONETAIRE PEA

Commission de souscription directe non acquise à l'OPCVM maximum.	Valeur liquidative x Nombre de parts	0,50 %
Commission de souscription directe acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat directe non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat directe acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

• **Frais de gestion du fonds nourricier :**

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,70 % TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement (Perçue par le dépositaire) ***** Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FCP. En outre, en tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPCVM maître.

• ***Rappel des commissions de souscription et de rachat du maître***

<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux</i>	
<i>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	<i>Parts C</i>	<i>3 % maximum</i>

ATOUT MONETAIRE PEA

		Parts D	3 % maximum
<i>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	Néant	
<i>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	Néant	
<i>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</i>	<i>Valeur liquidative x Nombre de parts</i>	Néant	

Le nourricier est exonéré des commissions de souscription sur le fonds maître.

- **Rappel des frais de gestion du fonds maître :**

<i>Frais facturés à l'OPCVM</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux Barème</i>	
<i>Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Parts C</i>	<i>0,50 % TTC maximum l'an</i>
		<i>Parts D</i>	<i>0,50 % TTC maximum l'an</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	Néant	
<i>Commission de mouvement Perçue par la société de gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Montant maximum de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...)</i>	

Commissions en nature : la société de gestion ne bénéficie d'aucune commission en nature.

Régime fiscal : l'OPCVM est éligible au PEA.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts ou d'actions peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.

Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

ATOUT MONETAIRE PEA

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de la société de gestion.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat : les souscriptions et les rachats seront exécutés sur la base de valeur liquidative du jour, pour les ordres parvenant avant 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats : Agences du Crédit Agricole.

Montant minimum de la première souscription : un millième de part

Montant minimum des souscriptions ultérieures : un millième de part

Décimalisation : les souscriptions et les rachats peuvent être effectués en millièmes de parts.

Date de clôture de l'exercice : dernière valeur liquidative du mois de mars.

Date de clôture du premier exercice : 30 septembre 1996

Affectation des résultats : ils sont distribués

Fréquence de distribution : annuelle

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne (chaque jour d'ouverture des marchés Euronext, à l'exception des jours fériés légaux en France). Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative : la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Valeur liquidative d'origine : 15,24 euros

Devise de libellé des parts : euro.

Date de création : cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 2 juin 1995. Il a été créé le 30/06/1995.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : CAAM 90 boulevard Pasteur – 75015 PARIS

Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître CAAM MONETAIRE PEA agréé par l'Autorité des marchés financiers sont disponibles auprès de : CAAM – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 8 janvier 2007.

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

ATOOUT MONETAIRE PEA

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

ATOUT MONETAIRE PEA

Distribution

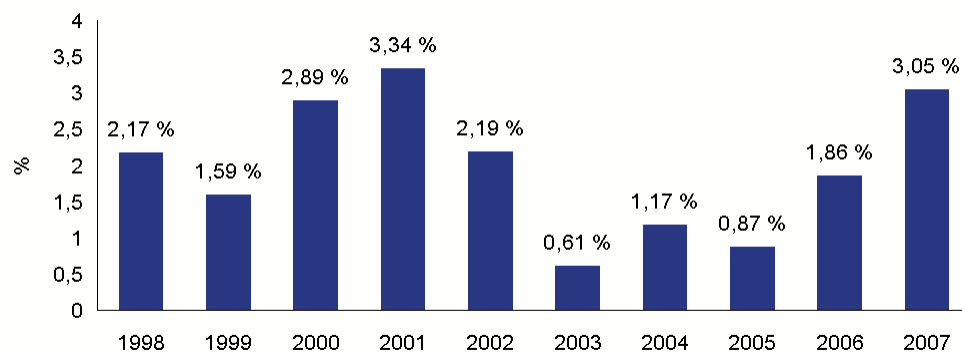
Devise de référence: EUR

AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2007
 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)

■ PERFORMANCES AU 31/12/07



■ PERFORMANCES AU 31/12/07

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ATOUT MONETAIRE PEA	3,05%	1,92%	1,51%
100% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)	4,01%	3,01%	2,70%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/08

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,50%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,50%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,80%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/08

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	5,17%
Titres de créance	6,43%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.